Attachement «Easy Grind » Mode d'emploi

Ce manuel est à l'intention des personnes qui achètent une machine SPE et ne peut être reproduit en partie ou en totalité sans autorisation écrite de SPE International Ltd.

Ce manuel fournit les informations essentielles nécessaires et ne constitue que des conseils d'utilisation.

Les machines SPE sont fabriquées et couvertes par les brevets de conception SPE accordés et en instance.

SPE International Ltd se réserve le droit de modifier la conception du matériel et des spécifications en cas de nécessité et sans préavis.

La gamme de produits SPE est soumise à modification et à amélioration à la suite des recherches en cours.

Surface Preparation Equipment
Honeyholes Lane, Dunholme, Lincoln LN2 3SU, England
Tel: +44 (0) 1673 860709 Fax: +44 (0) 1673 861119
Courrier électronique: sales@spe-int.com

EASY GRIND

Mode d'emploi

Ce manuel couvre au mieux de nos connaissances, l'utilisation et l'entretien de l'**attachement «Easy Grind»**. Avant la mise en fonction de l'équipement, le manuel doit être lu et compris par l'opérateur. Les règles de sécurité doivent être respectées à tout moment. L'entretien des composants électriques doit être effectué par du personnel autorisé. Le non respect de ces instructions peut entraîner des dommages à la machine et /ou des blessures graves ou la mort.

AVERTISSEMENT

Le non respect de ces instructions peut entraîner des blessures graves ou la mort. SPE décline toute responsabilité pour tous dommages aux personnes ou objets en conséquence d'une manipulation erronée de la machine et du manque d'inspection de la machine avant de commencer les travaux pour dommages ou autres défauts pouvant en influencer le fonctionnement.

INDEX

Page No

1. Mise en Œuvre
Operations Générales

2. Entretien

3. Sécurité

4-6 Nomenclature des pièces de rechange

7 Garantie

8 Déclaration de conformité

9 Conditions de vente

MISE EN ŒUVRE

Effectuer les vérifications suivantes avant de mettre en marche l'équipement :
- Vérifier le serrage de tous les écrous et boulons
- Inspecter les connexions et les câbles pour tous dommages

1. Monter le disque de coupe sur l'attachement.

2. Ajuster la poignée du guidon à une hauteur et position confortables

3. Vérifier le niveau de la tête de coupe et ajuster à l'aide des deux molettes situées à l'arrière de l'attachement de manière que la tête de coupe soit de niveau avec la surface.

4. S'assurer que l'interrupteur soit en position d'**Arrêt**.

5. Brancher la machine à l'alimentation.

6. Brancher le tuyau d'aspiration au couvercle, si un contrôle des poussières par aspiration est utilisé.

7. Pour mettre en marche, basculer légèrement l'attachement vers l'arrière afin de libérer la tête de coupe de la surface et tourner l'interrupteur en position de **Marche**.

8. Abaisser l'attachement afin que la tête de coupe entre en contact avec la surface.

OPERATIONS GENERALES

- Une fois la machine mise en marche, déplacer la machine vers les surfaces à préparer.

- Pour enlever la poussière, brancher un collecteur de poussière de type industriel ou un aspirateur au couvercle. Nous recommandons le SPE VAC316 pour un contrôle à presque 100%.

- Le guidon peut être ajusté à un angle décalé afin de faciliter l'usage au ras des murs, etc.

- Pour arrêter l'attachement, soulever légèrement la tête de coupe de la surface et tourner l'interrupteur en position d'**Arrêt**.

ENTRETIEN

Avant tout entretien ou réglage, débrancher la machine de l'alimentation électrique.

APRÈS UTILISATION:

Nettoyer la machine pour enlever toute accumulation de poussière et de résidus de surface. Si un tuyau d'arrosage ou sous pression est utilisé, veiller à ne pas diriger l'eau sur les composants électriques et les interrupteurs.
(Note: Les moteurs et les interrupteurs ne sont pas étanches)

Vérifier le serrage de tous les boulons et écrous.

Vérifier que les molettes d'ajustage fonctionnent correctement et qu'elles sont propres et légèrement huilées.

Vérifier que les roues tournent librement.

Contrôler l'état des connections électriques fiches et douilles). Contrôler aussi l'état des câbles électriques et de l'interrupteur.

SÉCURITÉ

Seuls les agents formés sont autorisés à opérer l'attachement «Easy Grind».

Le port d'EPI approprié est obligatoire : anti-bruit, anti-éclats et anti-poussières.

Il est recommandé d'utiliser un aspirateur de poussière SPE316 afin de contrôler les poussières.

Ne jamais laisser le MS330 sans surveillance en cours d'utilisation. Toujours arrêter le moteur avant de quitter la machine.

Toujours s'assurer que l'alimentation soit débranchée avant d'entreprendre l'entretien de la machine. L'entretien des composants électriques doit être effectué par du personnel autorisé.

Ne jamais incliner la machine vers l'arrière avant l'arrêt complet de la tête de coupe.

Ne pas utiliser dans des conditions humides. Les composants électriques ne sont pas étanches.

Le bruit et les vibrations se produisent à différents niveaux selon les accessoires et les travaux entrepris.
Il est recommandé de conduire des tests sur place pour fournir à l'opérateur des renseignements précis sur l'utilisation de l'équipement selon les directives de la Médecine du Travail.

NOMENCLATURE DES PIECES

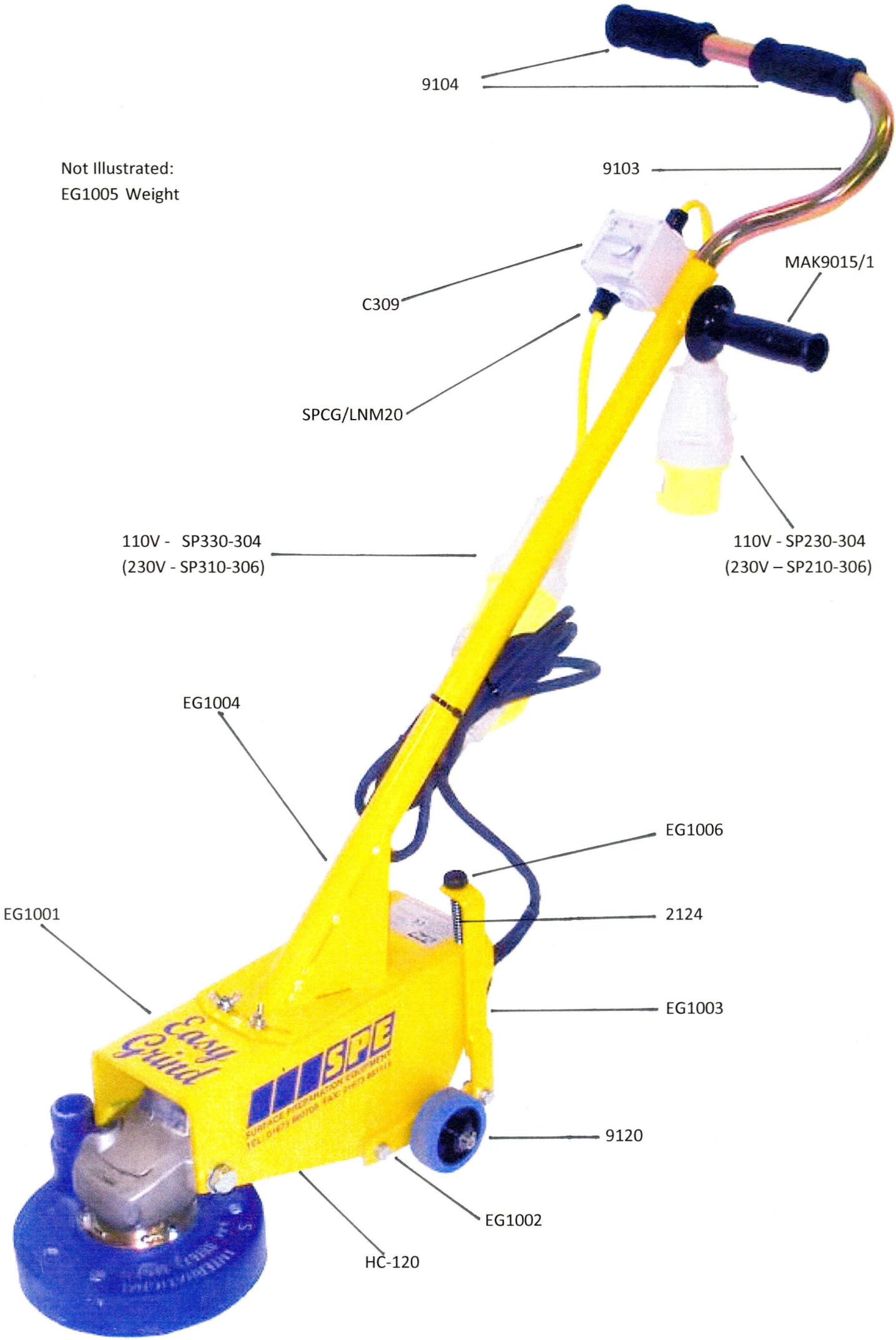
9104
Not Illustrated:
EG1005 Weight
9103
MAK9015/1
C309
SPCG/LNM20
110V - SP330-304
(230V - SP310-306)
110V - SP230-304
(230V – SP210-306)
EG1004
EG1006
EG1001
2124
EG1003
9120
EG1002
HC-120

NOMENCLATURE DES PIECES

PIECE Numéro	DESCRIPTION	QTE
EG1001	Boitier	1
EG1002	Essieu	2
EG1003	Ajusteur	2
EG1006	Ecrou de serrage	2
2124	Ressort	2
EG1004	Support de poignée	1
9103	Guidon	1
9104	Poignée de guidon	2
MAK9015/1	Poignée	1
9120	Roue	2
EG1005	Poids	2
HC-120	Clip	1
C309	Interrupteur	1
SPCG/LNM20	Presse-étoupe	2

VERSION 110V

SP230-304	110V 32A Prise terminale	1
SP330-304	110V 32A Douille terminale	1

VERSION 230V

SP210-306	230V 16A Prise terminale	1
SP310-306	230V 16A Douille terminale	1

GARANTIE

La période de garantie standard de cet équipement est de **12 mois** à compter de la date ci-dessous en conformité avec les Conditions Générales de Vente de la société (copie ci-jointe).

Date de début de garantie:	**Voir date d'expédition**
Modèle:	**Easy Grind**
N ° de série:	
Nom du client:	
Adresse du client:	

Fabricant:	**SPE International Ltd**
	Honeyholes Lane
	Dunholme
	Lincoln
	LN2 3SU
	England
Téléphone:	**+44 (0) 1673 860709**
Fax:	**+44 (0) 1673 861119**
Email:	**sales@spe-int.com**
site Web:	**www.spe-int.com**

DECLARATION DE CONFORMITE

NOUS,

SPE INTERNATIONAL LTD

Sis à
Honeyholes Lane
Dunholme
Lincoln
LN2 3SU

DÉCLARONS que sous notre seule responsabilité pour la fourniture / fabrication du produit

(Description / appellation) Attachement «Easy Grind»

(Modèle / type) EG

auquel se réfère cette déclaration est en conformité avec les normes en vigueur et autres documents normatifs, conformément aux dispositions de la directive 2006/42/EC.

....
Brian Jacklin - Directeur Technique
SPE INTERNATIONAL LTD

CONDITIONS DE VENTE

Le devis au verso et toute commande passée d'après ledit devis sont soumis aux conditions de vente suivantes dans lesquelles SPE International Limited est dénommée la "Société".

1. Validité du Devis
Toute commande reçue d'un client par la Société ne constitue un contrat qu'après acceptation écrite par la Société.

2. Prix
Les prix proposés par la Société sont fermes à 30 jours seulement ou jusqu'à leur retrait préalable. Sauf indication contraire tous les prix sont exclusifs de tout impôt sur la valeur ajoutée (TVA) applicable pour laquelle le client sera responsable envers la Société.

3. Livraison
Les délais de livraison et les dates sont données de bonne foi, mais ne font l'objet d'aucune garantie ou condition et la dimension temporelle ne forme en aucun cas un élément essentiel du contrat. La Société décline toute responsabilité si les délais de livraison ou les dates ne sont pas respectées pour une raison quelconque.

4. Paiement
A moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit le client doit payer le prix en totalité avant ou à la date de livraison estimée, après quoi la société établira une Quittance de Facture. Chaque facture comporte une surcharge de 5% de la valeur de la facture totale y compris de la TVA de compte échu. Sous réserve que le paiement intégral soit effectué au plus tard à la date d'échéance, une somme égale à la surcharge du compte échu sera créditée au compte du client de la société. Jusqu'à ce que le paiement intégral ait été effectué, la société n'a aucune obligation d'autorisation ou d'effet de toute marchandise au client.

5. Garantie
La Société garantit que toutes les marchandises livrées par elle correspondront à ses spécifications et seront exemptes de vices de matériaux ou de fabrication pour une période de 12 mois à compter de la date de livraison. L'obligation de la Société dans les cas de violation de cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des produits défectueux qui sont retournés aux frais et dépens du client à la Société. Cette garantie est donnée en lieu de toute autre garantie ou condition expresse ou implicite (légale ou autre) et est soumis aux conditions suivantes: -

5.1 Les réclamations doivent être notifiées par écrit à la Société dans les sept jours à compter de la date de livraison ou (si le défaut n'est pas apparent lors d'une inspection raisonnable) dès que possible après la découverte du vice.

5.2 La Société décline toute responsabilité à l'égard de tout défaut dans les marchandises provenant de n'importe quel dessin, de conception ou de spécifications fournies par le client.

5.3 La Société sera en aucun cas responsable si le défaut ou la défaillance, selon l'avis raisonnable de la Société, est la conséquence de dommages intentionnels, d'abus, ou de négligence par le client ou un tiers ; ainsi que la non-observation des instructions de la Société, l'utilisation de pièces et de matériaux non recommandés, la modification ou la réparation des produits sans l'approbation préalable de la Société ou d'un entretien non-recommandé.

5.4 La Société ne sera en aucun cas responsable si le prix de la marchandise n'a pas été payé à la date d'échéance.

5.5 La garantie ci-dessus ne s'applique pas aux: -

5.5.1 Pièces, matériaux ou équipement non fabriqués par la Société à l'égard desquels le client aura droit seulement au bénéfice de toute forme de garantie accordée par le fabricant à la Société.

5.5.2 Toute partie composante de la marchandise ou de pièces accessoires entrant en contact avec des éléments abrasifs ou de la poussière dans la surface contenus dans l'équipement de préparation des surfaces.

5.5.3 Usure normale des pièces mobiles dans les marchandises.

5.6 Sauf en cas de décès ou de blessures causés par sa négligence, la Société décline toute responsabilité pour toute perte ou dommage (que ce soit à sa perte, profit ou autre) ou autres demandes d'indemnisation en conséquence.

6. Transport
L'emballage, les frais de transport et d'assurance en respect de la livraison de la marchandise au client seront facturés au client au prix coûtant pour la Société.

7. Les dommages en transit
La société n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages aux marchandises en transit à destination du client.

8. Risques
Le risque aux biens sont transférés au client lors de la livraison au client ou (si elle est antérieure) lorsque la marchandise est prise en charge par un transporteur pour la livraison au client.

9. Force Majeure
La Société ne sera pas responsable envers le client ou être considéré comme étant en violation d'un contrat envers le client en raison d'un retard dans l'exécution ou de tout manquement à une obligation de la Société en respect des marchandises si le retard ou la défaillance sont dus à force majeure ou à toute autre cause hors du contrôle raisonnable de la Société.

10. Réserve de propriété
Les produits vendus sous les présentes conditions restent la propriété absolue de la Société et le titre de propriété sur les biens reste la propriété de la Société jusqu'au paiement intégral des montants facturés ou dus à la Société en respect des marchandises. Si le client entre en liquidation, ou reçoit une ordonnance de liquidation rendue contre elle ou un liquidateur, séquestre, administrateur ou est nommé administrateur de ses avoirs, revenus ou de tout élément de ses actifs avant que le transfert de propriété des marchandises soit effectué passé conformément aux présentes conditions, la Société sera en droit immédiatement après avoir donné préavis de son intention de reprendre possession des marchandises à entrer dans les locaux du client avec les moyens de transport nécessaires afin de reprendre possession des marchandises auxquelles elle a droit aux termes des présentes. Aucun liquidateur, séquestre, administrateur ou séquestre administratif du client est n'est habilité à vendre des biens sur lesquels la Société a droit sans le consentement écrit préalable de la Société.

11. Insolvabilité du client
Si le client, en sa capacité de personne morale, adopte une résolution ou est sujet d'une ordonnance de Liquidation d'un Tribunal, - ou si un séquestre, administrateur ou administrative récepteur est nommé ou, dans le cas d'un individu ou d'une société, doit suspendre ses paiements, proposer ou conclure un concordat ou un arrangement avec ses/leurs créanciers, ou qui ont une ordonnance de faillite contre lui ou eux, la Société a le droit, sans préjudice de tout autre contrat avec le client, de ne pas donner suite au contrat et le droit de facturer les travaux déjà effectués (complétés ou non) et des biens et des matériaux déjà achetés pour ledit client, devenant une dette immédiate due par le client.

12. Les droits de brevet, etc.
L'acceptation d'un devis comprend la reconnaissance par le client de la Société des brevets, marques, dessins et modèles déposés ou d'autres droits de propriété intellectuelle relatifs à la marchandise et le client prend l'engagement que le numéro des brevets, des marques ou des marques commerciales sur les marchandises fournies ne doivent pas être effacés, modifiés ou falsifiés.

13. Droit applicable
Ces conditions seront régies et interprétées conformément au droit anglais et les parties reconnaissent et acceptent la compétence exclusive des tribunaux anglais.